

«GTS plus» pour réseau tâches souveraines



En aval des stations transformatrices, on trouve des installations dites à basse tension, qui impliquent diverses obligations. Outre la conformité à la loi, celles-ci portent sur la sécurité des personnes et des installations, ainsi que sur la disponibilité et la durée de vie.

Dans ce qui suit, seules les obligations et les prestations dans le domaine des installations à basse tension sont prises en compte. Les prestations concernant uniquement la station transformatrice (ST) sont décrites dans la fiche produit «Grid TrafoServices».

Installations à basse tension

Il s'agit p. ex. d'installations électriques pour le photovoltaïque, les ascenseurs, les installations du bâtiment, les éclairages, les prises, les machines raccor-

dées de manière fixe, etc. Dans le cas le plus simple, la ST possède un seul départ de ligne et un seul raccordement basse tension. En revanche, les entreprises industrielles, les centres commerciaux, les complexes immobiliers, etc. possèdent généralement de nombreuses installations à basse tension réparties sur une surface étendue.

L'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI) vérifie régulièrement

si vous remplissez, en tant qu'exploitant d'une station transformatrice, vos obligations selon l'ordonnance sur les installations électriques à courant fort ainsi que celles de gestionnaire de réseau selon **l'ordonnance sur les installations à basse tension (OIBT)**. En tant que détenteur d'installations à basse tension, vous êtes en effet considéré comme un gestionnaire de réseau au même titre que BKW, et devez en assumer la responsabilité.

Base juridique

- L'installation électrique doit répondre en tout temps aux exigences des art. 3 et 4 de l'OIBT. Les défauts doivent être réparés sans délai.
- Sur demande, les rapports de sécurité doivent être présentés à l'ESTI.
- La documentation technique de l'installation doit être conservée pendant toute la durée de vie de cette dernière.
- Les contrôles doivent être effectués de manière indépendante, selon la règle des quatre yeux. Les personnes ayant planifié et/ou réalisé des installations ne doivent pas être en charge des contrôles.



Outre les contrôles périodiques que le propriétaire doit organiser, celui-ci est également responsable des contrôles devant être effectués après la mise en place de nouvelles installations ou de changements.

BKW a élargi l'offre de prestations éprouvée Grid TrafoServices «GTS» et propose désormais la version «**GTS plus**», qui inclue des prestations relatives à l'OIBT. Avec l'offre «GTS plus», vous êtes également en conformité avec l'OIBT et pouvez ainsi vous concentrer sur votre cœur de métier.

Au cours d'un entretien sans engagement, nous analyserons votre situation et vous proposerons une offre répondant au mieux à vos besoins. «GTS plus» est la solution idéale et modulaire pour les clients pour les client possédant leur propre ST.

Nos prestations

- Archivage de toutes les données et de tous les documents en cas de questions ultérieures de l'ESTI
- Contrôle et évaluation d'avis d'installation
- Surveillance et contrôle des rapports de sécurité
- Extension du contrôle périodique visuel et du bon fonctionnement au-delà de la ST également sur les installations à basse tension

Vos avantages

- Respect des dispositions légales
- Sécurité accrue des installations et des personnes grâce aux contrôles indépendants nécessaires
- Accroissement de la disponibilité des appareils et des installations et de leur durée de vie
- Allègement des tâches administratives complexes
- Soutien par des experts en électricité compétents



Les autres prestations GTS sont décrites dans la fiche produit «Grid TrafoServices».

